



4^E SOMMET
DU CONSEIL DE L'EUROPE
– 16 ET 17 MAI 2023

Les droits de l'Homme comme priorité de l'action extérieure de la France

Le respect des droits humains est au cœur des valeurs et du système juridique de la République française. Il s'agit d'un héritage de la philosophie des Lumières et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789. Il y a 75 ans, c'est à Paris, au Palais de Chaillot, qu'est signée la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Aussi la défense et la promotion universelle des droits humains sont une priorité constante de l'action extérieure de la France :

→ Le 5 mai dernier, le Conseil présidentiel du développement a défini 10 nouveaux objectifs prioritaires pour notre politique de solidarité internationale, parmi lesquels « Soutenir partout les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation ».

→ Ainsi notre politique d'aide au développement continuera de consacrer d'importants moyens à aider sur le terrain les organisations et les individus qui agissent pour faire respecter les droits humains.

→ L'une des illustrations concrètes de ce soutien est l'accueil chaque année, dans le cadre de l'initiative Marianne, de promotions de défenseurs des droits issus de tous les continents pour les soutenir dans leur combat en leur proposant des formations, des rencontres avec de potentiels partenaires.

La 2^e promotion, arrivée en France en début d'année, comptait notamment des lauréats originaires de Bahreïn, Bangladesh, Cameroun, Colombie, Iran, Mali, Ouganda, Pérou, Russie, Salvador, Syrie, Venezuela.

→ D'autres dispositifs existent en France en faveur des chercheurs, artistes, avocats, journalistes menacés à l'étranger.

→ La France fait par ailleurs partie des 47 membres du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, élus par l'Assemblée générale des Nations unies, et est candidate à sa réélection pour la période 2024-2026.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Au plan national, la grande cause renouvelée du président de la République s'est concrétisée par de nombreuses avancées historiques, parmi lesquelles :

– L'introduction en 2018 de l'index « éga pro » qui passe d'une obligation de moyens à une obligation de résultats en matière d'égalité salariale : toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent l'utiliser et se voient appliquer une pénalité financière en cas de maintien des inégalités de salaires.

– Le doublement de la durée du congé paternité depuis le 1^{er} juillet 2021, qui dure désormais un mois dont une semaine obligatoire pour protéger les hommes qui prennent ce congé. La conciliation des temps de vies professionnel et familial s'en trouve plus équitable, et l'égalité professionnelle renforcée.

– L'allongement du délai légal de recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) de 12 à 14 semaines parce qu'améliorer l'accès des femmes à l'IVG est une nécessité et un droit fondamental.

– Le lancement de projets pour lutter contre la précarité menstruelle, via la distribution de protections hygiéniques gratuites aux femmes en situation de précarité, aux femmes incarcérées, ainsi qu’aux étudiantes, collégiennes et lycéennes. Au total, l’action du Gouvernement pour lutter contre la précarité menstruelle représente 13 millions d’euros par an depuis 2021. En 2024, les protections périodiques réutilisables seront remboursées par l’assurance maladie pour les jeunes jusqu’à 25 ans.

– Le renforcement des mécanismes de prévention et d’alerte, de l’arsenal législatif, et de l’accompagnement des victimes pour lutter contre les violences faites aux femmes. Cinq lois ont ainsi été adoptées entre 2017 et 2022 afin de mieux protéger les victimes en développant de nouveaux outils, comme le bracelet anti-rapprochement ou l’ordonnance de protection. La France a de plus récemment adopté une loi créant une aide financière d’urgence pour les victimes de violences conjugales.

Les droits des femmes ont aussi été au cœur de la Présidence française du Conseil de l’UE :

La Présidence française du Conseil de l’Union européenne a permis de trouver un accord entre le Conseil et le Parlement européen sur l’obligation pour les États membres de s’assurer que leurs entreprises cotées en bourse poursuivent l’objectif d’une représentation de chaque sexe équivalente à au moins 40 % des membres non-exécutifs des conseils d’administration, ou à 33 % de l’ensemble des membres (exécutifs et non-exécutifs), d’ici 2026. Les négociations étaient bloquées depuis 10 ans.

En France, la loi Rixain, promulguée le 24 décembre 2021, établit des quotas dans les cadres dirigeants des grandes entreprises pour assurer la parité.

La France est très active sur la scène internationale pour défendre l’égalité femmes-hommes et soutenir les organisations féministes :

La France a adopté une stratégie de diplomatie féministe en 2019, qui a contribué à davantage intégrer les enjeux de genre à l’action extérieure de la France, y compris en interne au sein du Ministère de l’Europe et des affaires étrangères : on compte aujourd’hui 40% des primo-nominations féminines à des postes d’encadrement supérieur et 31% d’ambassadrices (contre 10% en 2008). Ces efforts seront poursuivis pour atteindre les objectifs de 50% de primo-nominations à des postes d’encadrement supérieur et 40% de femmes ambassadrices d’ici 2025.

Le Forum Génération Égalité à Paris en juin 2021 a été un grand moment d’impulsion politique à l’échelle internationale, qui a permis la mobilisation de 40 milliards d’euros en faveur de l’égalité d’accès aux opportunités, de l’accès à la santé sexuelle et reproductive, en soutien aux victimes de violences sexistes, et en soutien aux défenseurs des droits des femmes.

La France contribue activement à chacun de ces quatre piliers :

– La moitié de ses 333 millions d’euros de contribution au Partenariat mondial pour l’éducation pour 2021-2025 sont fléchés vers l’éducation des filles et l’éducation à l’égalité de genre.

– Elle fait partie des États champions de la coalition d’action dédiée aux droits et santé sexuels et reproductifs et a pris des engagements à hauteur de 400 millions d’euros.

– La France siège au Conseil d’administration du Fonds Mondial pour les Survivant(e)s de violences sexuelles liées aux conflits, lancé par les Prix Nobel de la Paix 2018 Nadia Murad et le Dr Denis Mukwege. Elle y a contribué à hauteur de 8,2 millions d’euros entre 2019 et 2022, et un financement additionnel de 2 millions d’euros a également été annoncé pour poursuivre notre soutien aux actions du Fonds en faveur des victimes en Ukraine.

– Sur impulsion du président de la République, la France a lancé en 2020 un Fonds de soutien aux organisations féministes. 138 millions d’euros y ont été consacré en 2020-2022, et l’action du fonds se poursuit sur un nouveau cycle.

Le Prix Simone Veil, instauré par le président de la République, a été décerné en 2019 à la camerounaise Aissa Doumara Ngatansou (combat contre les mariages forcés) ; au collectif Vivas nos queremos en 2020 (lutte contre les violences à l’égard des femmes en Équateur) ; à Habiba Sarabi en 2021 (première femme dans l’histoire de l’Afghanistan à gouverner une province et qui s’est battue pour la place des femmes dans la société) ; et à Komal Narayan en 2022 (activiste fidjienne engagée pour les droits des femmes dans le cadre de la lutte contre le changement climatique). Cette année, ce fut au tour du Groupement citoyen pour la dépénalisation de l’avortement, qui milite en faveur d’une évolution de la législation relative au droit à l’avortement au Salvador, l’une des plus restrictives au monde.

Enfin, dans le cadre du Conseil de l’Europe, la France a poursuivi des campagnes actives pour la ratification universelle de la Convention d’Istanbul contre les violences faites aux femmes. Cinq nouvelles ratifications sont intervenues entre 2019 et 2022.

PROTECTION DES JOURNALISTES ET LIBERTÉ DE LA PRESSE

En France, le pluralisme des quotidiens d’information politique et générale est reconnu par le Conseil constitutionnel comme «un objectif de valeur constitutionnelle».

L’arsenal législatif visant à protéger les journalistes a été renforcé par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Les peines prévues par le code pénal en cas de mise en danger par diffusion d’informations personnelles sont ainsi aggravées lorsque les faits ont été commis au préjudice d’un journaliste.

La France agit également pour permettre à des journalistes menacés de poursuivre leur mission. Les autorités françaises ont ainsi soutenu les initiatives visant à soutenir financièrement, accueillir, accompagner et former les journalistes et les médias afghans, ukrainiens, et russes. Les autorités françaises ont soutenu la mise en place à Bucarest en 2022 d’une plateforme de soutien et d’appui aux journalistes ukrainiens. Le projet mis en œuvre par France Médias Monde et sa filiale Canal France International (CFI) a déjà accueilli 35 journalistes depuis l’été 2022. À l’UNESCO, la France a contribué à hauteur de 100 000 euros à l’aide d’urgence apportée aux médias ukrainiens, à hauteur de 100 000 euros aux actions de l’UNESCO en soutien aux journalistes d’Europe orientale et d’Afghanistan et à hauteur de 200 000 euros au Fonds Mondial de Défense des Médias.

La France promeut avec ses partenaires à l’international le droit à une information libre, plurielle et de confiance à travers le Partenariat pour l’information et la démocratie, lancé avec Reporters sans frontières en 2019, et qui compte 50 États membres de toutes les régions du monde. Le Partenariat vise à répondre aux défis contemporains auxquels les médias sont confrontés : i) la soutenabilité et le pluralisme des médias, ii) la lutte contre la désinformation. Cette initiative contribue à la réflexion sur la régulation de l’espace informationnel et prévoit la mise en place d’un Observatoire international sur l’information et la démocratie, qui s’apparentera à un GIEC pour l’espace informationnel.

Elle apporte de même un soutien de 1 million d’euros en 2023 à l’« Initiative pour la confiance dans le journalisme » (Journalism Trust Initiative), initiative de certification indépendante et transparente visant à favoriser et promouvoir des médias répondant à des règles éthiques et d’indépendance. Plus d’une centaine de médias du monde entier ont commencé le processus de certification.

Les autorités françaises, qui ont renforcé leurs moyens sur la lutte contre la désinformation (création de VIGINUM en 2021 et d'une sous-direction dédiée au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en 2022), participent aux travaux en matière de lutte contre la désinformation dans les enceintes dédiées (Organisation internationale de la Francophonie, Union européenne, OCDE, G7).

Enfin la France soutient les médias indépendants partout dans le monde, via son aide publique au développement au secteur des médias (35,1 millions d'euros en 2021) et son soutien au Fonds international pour les médias d'intérêt publics (15 millions d'euros sur trois ans).

LUTTE CONTRE LA HAINE ANTI-LGBT+

La France s'est équipée au plan national pour lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Un premier plan d'action adopté en 2020 a permis la mise en place de plusieurs mesures dont l'ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires ; la facilitation de l'utilisation du prénom d'usage pour les personnes trans dans les documents administratifs non-officiels ; ou encore la lutte contre les thérapies dites « de conversion », traduite dans la loi du 31 janvier 2022 interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle et l'identité de genre d'une personne.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan d'action qui sera présenté à l'été 2023, le Gouvernement vient de réunir pendant trois journées complètes un séminaire réunissant les ministères, les associations et les autorités indépendantes.

Conformément à l'engagement du président de la République et à l'annonce de la Première ministre le 4 août 2022, la France a nommé un ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+.

Il porte l'engagement de la France en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité et de la défense des personnes LGBT+, et apporte son soutien aux organisations de la société civile.

La France s'est de même portée volontaire pour produire un rapport sur l'état et le traitement des crimes de haine-LGBT+ à destination du Conseil de l'Europe, qui a été officiellement présenté le 6 avril dernier.

LUTTE CONTRE LES RÉVISIONNISMES, LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE

En France, les outils de lutte contre les discriminations ont été considérablement renforcés ces dernières années : les moyens dévolus à la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ont doublé entre 2017 et 2023, permettant à plus d'un millier de structures (associations, lieux de mémoire, musées, établissements publics, centres culturels) de bénéficier d'un soutien de l'État pour mener des actions de prévention, d'éducation et de lutte contre les haines. Les effectifs de la plateforme de signalement en ligne des contenus et comportements illicites dite PHAROS (créée en 2009) ont aussi été multipliés par deux.

En janvier dernier, le gouvernement a dévoilé un nouveau « Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine », couvrant la période 2023-2026. Il prévoit 80 actions concrètes pour lutter contre toutes les formes de haine. Un premier comité de suivi s'est tenu le 21 mars dernier, en présence de la société civile.

Sur la scène européenne, la France a été moteur pour l'adoption du règlement sur les services numériques (DSA), instaurant le cadre le plus abouti au monde pour lutter contre la haine en ligne.

À l'international, la France a endossé la définition de travail de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (IHRA). Elle remet chaque année un prix – le prix Ilan Halimi – à des groupes de jeunes, pour récompenser des actions de lutte contre les stéréotypes racistes et antisémites.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, elle a proposé en 2020 la création d'un Observatoire pour l'enseignement de l'Histoire en Europe. Désormais lancé, il contribue à lutter contre l'instrumentalisation et les manipulations de l'Histoire en valorisant l'intégrité scientifique et le dialogue entre experts.

DROITS DES DEMANDEURS D'ASILE

L'adoption en septembre 2018 de la loi « Asile et immigration » a permis d'améliorer la situation des demandeurs d'asile en France. Leur prise en charge matérielle est renforcée grâce à leur orientation et à un meilleur suivi du public hébergé. Ils bénéficient d'un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou dans une structure adaptée. Les délais de traitement des demandes d'asile ont été considérablement réduits et les actions entreprises pour renforcer la prise en compte des vulnérabilités dans l'instruction de ces demandes se sont poursuivies.

Plusieurs dispositifs permettent de soutenir l'accès au marché du travail pour les primo-arrivants. Un parcours d'intégration républicaine facilite leur accès à l'autonomie et à l'exercice de leurs droits. Un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés, créé en 2022, a permis de systématiser leur accompagnement vers l'emploi, y compris le suivi d'une formation professionnelle et linguistique, et leur accès au logement.

La France prend aussi toute sa part dans la solidarité internationale à l'égard des pays qui, dans le monde, accueillent le plus de réfugiés : entre 2017 et 2022, et y compris durant la pandémie de Covid-19, elle a ainsi réinstallé sur son territoire 16 186 réfugiés précédemment accueillis au Liban, en Turquie, en Jordanie, en Égypte, au Niger, au Tchad, au Rwanda, en Éthiopie et au Cameroun. Elle a renouvelé son engagement à réinstaller 3 000 réfugiés durant l'année 2023.

En outre, la France est mobilisée pour soutenir le renforcement des capacités d'asile de ces mêmes pays. Elle a en particulier signé un partenariat avec le Niger en décembre 2021 pour développer ses actions de partage d'expertise en matière d'instruction des demandes d'asile et d'appui technique au projet de réforme de la loi sur l'asile du Niger dont l'adoption est envisagée cette année.

Signe de son attachement aux divers mécanismes de solidarité internationale, le président de la République coparrainera la prochaine édition du Forum mondial sur les réfugiés organisée par la Suisse et le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés à Genève en décembre 2023.

DROITS DE L'ENFANT

Dix ans après les Principes et engagements de Paris, le président de la République a ouvert en 2017 la conférence ministérielle « Protégeons les enfants de la guerre ». La France a de même engagé avec l'UNICEF, en 2017 et 2023, des campagnes pour la ratification universelle des Principes et engagements de Paris.

Elle fait partie des « États pionniers » de l'Alliance 8.7 pour l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, qu'elle co-préside désormais avec l'Argentine. Enfin, elle a porté l'Appel puis la Déclaration pour la protection de l'enfance dans l'environnement numérique, qui opérationnalise avec la mise en place d'un Laboratoire de solutions concrètes auquel prennent part les principales plateformes numériques.